

***ARRETE PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE
LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE
DU CENTRE DE GESTION DES DEUX-SEVRES***

Le Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres,
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment ses articles L272-1, L272-2,
Vu le décret n° 2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 12 décembre 2022 portant désignation des représentants des collectivités et des établissements publics au sein de la CCP,
Vu le procès-verbal de opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire relevant du Centre de gestion des Deux-Sèvres, établi le 8 décembre 2022,
Vu le procès-verbal de tirage au sort du 8 décembre 2022 portant désignation des représentants du personnel à la Commission Consultative Paritaire,
Vu l'arrêté du 30 janvier 2023 portant modification de la composition de la Commission Consultative Paritaire du Centre de gestion des Deux-Sèvres,
Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de gestion du 23 mars 2026 portant modification des représentants des collectivités et des établissements publics au sein de la CCP,
Considérant que Madame Corinne TEILLER COCHELIN est désignée, en qualité de membre titulaire de la Commission Consultative Paritaire par le Syndicat CFDT,
Considérant la fin de mandat électif de Messieurs Hervé LEBRETON, Patrice CESBRON, François DELAIRE, et de Madame Laurence VIOLLEAU,

ARRETE

ARTICLE 1 :

La composition de la Commission Consultative Paritaire du Centre de gestion des Deux-Sèvres s'établit comme suit :

Représentants des collectivités et des établissements publics :

Titulaires

- Monsieur Alain LECOINTE, Président du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale des Deux-Sèvres
- Monsieur Roland MORICEAU, Maire de Sainte-Gemme
- Madame Maryse CHARRIER, Adjointe au Maire d'Airvault
- Madame Sylvie COUSIN, Maire de Celles sur Belle
- Monsieur Stéphane BAUDRY, Maire de Saint Maixent l'Ecole
- Madame Murielle HEURTEBISE-DANIAUD, Maire d'Exoudun
- Madame Nadine KIMBOROWICZ, Conseillère municipale de Plaine-les-Vallées
- Madame Chantal BRILLAUD, Conseillère municipale de Fressines

Suppléants

- Monsieur Johnny BROSSEAU, Maire de Cerizay
- Monsieur Olivier POIRAUD, Maire de Frontenay Rohan Rohan
- Monsieur Jean-Michel RENAULT, Maire d'Azay-sur-Thouet
- Monsieur Jean-François MOREAU, Adjoint au Maire de Bressuire

Représentants du personnel :

Titulaires

- Madame Florence MARSTEAU, Attaché territorial au CIAS Haut Val de Sèvre- EHPAD de la Crèche
- Monsieur Maxence LEFEBVRE, Conseiller des APS à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Nelly JAROUSSEAU, Agent spécialisé des écoles maternelle principal de 2^{ème} classe – Commune de Prahecq
- Madame Hélène PUNSOLA, Auxiliaire de puériculture de classe normale au Syndicat de communes Plaine de Courance
- Madame Maud JOLLY, Attaché territorial à la commune de Bressuire
- Madame Ariane MIGAULT, Attaché territorial à la Communauté de communes Mellois en Poitou
- Madame Corinne TEILLER COCHELIN, Aide-soignante de classe normale au CCAS de Chauray EHPAD Résidence Emilien BOUIN ,
- Madame Virginie LYCZBA, Aide-soignante de classe normale au CCAS-EHPAD La Chapelle Saint Laurent

Suppléants

- Madame Valentine BRAUD, Technicien territorial à la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
- Madame Anne-Laure PAILLOUX, Attaché territorial à la Communauté de Communes Mellois en Poitou
- Madame Sabine GUERIN, Adjoint administratif principal 2^{ème} classe à la commune de Saint-Martin du Fouilloux

ARTICLE 2 :

Monsieur le Directeur Général des Services du Centre de Gestion des Deux-Sèvres est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet des Deux-Sèvres,
- notifié à chaque membre titulaire et suppléant de la Commission Consultative Paritaire du Centre de gestion des Deux-Sèvres.

Fait à Saint Maixent L'Ecole, le 23 MARS 2026

Le Président,

Alain LECOINTE

Signé

Le Président,

*– certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
– informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr
Notifie aux intéressés*

Transmis à la Préfecture le :

Reçu en Préfecture le :

Signature de l'Autorité territoriale

Signé